

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Modification de l'objet social

Société : 2 MT AUTOMOBILE

Forme : SASU

Siège social : 73 Avenue de la Rijole 09100 Pamiers

SIREN : 987 640 901 RCS de Foix

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an 2026, le 28 Avril , à Pamiers,

Je soussigné Mr Thibault Doucet, associé unique de la société **2 MT Automobile**, décide ce qui suit :

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société afin d'y ajouter l'activité suivante :

"L'achat, la vente, la reprise et la négoce de véhicules automobiles neufs et d'occasion."

NOUVEL OBJET SOCIAL

En conséquence, l'article 2 relatif à l'objet social des statuts est modifié comme suit :

"La société a pour objet : l'entretien, la réparation, la carrosserie de véhicules automobiles, ainsi que l'achat, la vente, la reprise et le négoce de véhicules neufs et d'occasion."

MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts seront mis à jour en conséquence.

FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Guichet unique de l'INPI et du greffe du tribunal de commerce.

Fait à Pamiers, le 28 Avril 2026



Mr Thibault Doucet